

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 octobre 2017, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, HEUTTE, MERIOTTE.

Absents excusés : M. LHEUREUX (pouvoir M. TIHY)

SDOMODE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDOMODE envisage de modifier les consignes des déchets recyclables, avant la fin de l'année 2017. En effet, les cartonnettes ainsi que le papier (journaux, magazines, papiers divers...) ne seront plus collectés dans le bac de tri sélectif mais devront être déposés dans les plateformes d'apport volontaire "Papiers".

Le service technique de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, propose de placer une de ces plateformes "Papiers" près de l'école.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de placer la nouvelle plateforme d'apport volontaire "Papiers", à la Forge, près du terrain de pétanque. Le projet d'emplacement à l'école n'étant pas judicieux car une plateforme identique est déjà installée à la Gare.

EGLISE - CIMETIERE : ACCES HANDICAPES

La commune a prévu des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées, dans les locaux communaux ouverts au public, sur une durée de trois ans.

L'accès de la Mairie ayant été mis aux normes, les travaux d'accessibilité au cimetière et à l'église doivent commencer. Un chemin d'accès en béton, au départ du portail, longera l'église jusqu'à la porte de l'église.

Des devis ont été demandés. Le devis de M. LUREL a été retenu. Les travaux commenceront après l'accord de la DDTM de l'Eure.

RADARS PEDAGOGIQUES

Deux radars pédagogiques vont être installés à chaque entrée de l'agglomération. Plusieurs devis ont été demandés. La proposition de la Société "Leader Equipment" a été retenue.

La pose devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2017, suivant les délais de livraison du fournisseur.

SALLE DES FETES

Le plafond de la salle des fêtes doit être changé. Plusieurs devis ont été demandés.

MINIBUS

Le Conseil Municipal décide d'identifier le Minibus, au nom de la commune.

ASSAINISSEMENT

La compétence Assainissement étant devenue communautaire, une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire est nécessaire. A ce jour, notre taxe d'assainissement est de 1.60 €/m³.

Le contrat d'affermage nous liant à Véolia est arrivé à expiration au 1er juillet 2017, c'est maintenant la Communauté de Commune Pont-Audemer Val-de-Risle qui assure le contrôle des postes de relevage et l'entretien du réseau de Glos-sur-Risle.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention complémentaire de 100 €, à l'Association des Anciens Combattants de Glos-sur-Risle pour l'organisation de leur concours annuel de Coinchée.